

Gestion durable et concertée de la pêche à Mâl

Pays	Mauritanie
Bénéficiaire	NATURE MAURITANIE
Montant total du projet	75 000 €
Montant de la subvention FFEM	35 000 € (47%)
Partenaires financiers	BirdLife International (45 000 €)
Durée du projet	18 mois
Signature de la convention	4 octobre 2013

Contexte

Nature Mauritanie, soutenue par Birdlife International, le projet TRANSCO, la Fondation Nicolas Hulot, UICN-NL et le PNUD, intervient sur la préservation/restauration des zones humides et des espèces qui leur sont inféodées. Plus particulièrement, elle recense depuis 2004 les populations aviaires du Lac de Mâl, localisé dans la région du Brakna, au Sud-Ouest de la Mauritanie, qui abrite une biodiversité exceptionnelle de poissons (notamment le dipneuste *Protopterus annectens*) et constitue un habitat privilégié pour les oiseaux migrateurs qui traversent le désert (notamment le Canard pilet *Anas acuta*, la poule sultane *Porphyrio porphyrio*, le Sarcelle d'été *Anas querquedula*, la Fuligule Nyroca *Aythya nyroca*).

L'essentiel des ménages des villages environnants de Mâl dépendent des ressources du lac (pêcheurs, éleveurs, exploitants agricoles), ce qui se traduit aujourd'hui par une diminution de la richesse spécifique et par une menace d'ensablement du lac. En effet, depuis les années 70, l'écosystème du lac de Mâl est soumis à un assèchement et ses ressources sont surexploitées avec une baisse notable des rendements de la pêche depuis 20 ans. Par ailleurs, la construction d'un barrage a favorisé l'exploitation de plus de 800 ha de terres agricoles et la sédentarisation des populations auparavant semi-nomades.

Objectifs

Compte tenu de l'importance du lac pour l'économie rurale de la zone (pêche, exploitation de nénuphars pour la médecine traditionnelle et l'alimentation et développement du maraichage) et pour la préservation des oiseaux migrateurs, Nature Mauritanie a mis en place un programme de conservation des ressources forestières, aviaires et halieutiques qui vise également à améliorer le niveau de vie des pêcheurs de cette région.

Les bénéficiaires directs sont 350 pêcheurs (venant aussi d'autres régions de la Mauritanie, du Sénégal et du Mali) et les indirects sont les usagers du lac, les agents de la Commune de Mâl et les services déconcentrés de l'Etat pour un total d'environ 700 personnes.

Principales activités

Les principaux résultats attendus sont :

- Le lac est géré de façon durable et les ressources halieutiques sont préservées :
 - Les populations maîtrisent bien les périodes de reproduction des poissons et sont informées sur les bonnes pratiques de gestion durables des pêcheries.
 - Au moins 30 pêcheurs et 10 femmes sont formés sur la gestion organisationnelle et sur la gestion durable des ressources, participent à des ateliers sur la gestion des déchets.



- Un code de conduite est élaboré et signé par les parties, définissant des règles strictes à appliquer aux pêcheurs : respect des maillages et des types de filets autorisés; fermeture de la pêche en période d'inondation lors de la rentrée des géniteurs dans les zones de frayères ; interdiction de pêcher dans les zones reconnues comme frayères et de nurseries; abandon des techniques de pêche destructives pour les juvéniles et les oiseaux piscivores.
 - Des patrouilles de surveillance sont effectuées par le Groupe de support de site (GSS) afin de veiller au respect des normes et d'accès aux ressources établies dans le projet.
 - 1 000 plaquettes de sensibilisation sont produites et diffusées.
- Les techniques de valorisation des produits de pêche sont améliorées :
- Au moins 35 claies de séchage et un lot de matériels de pêche durable (25 filets conventionnels, 40 paquets de hameçons, etc.) sont distribués aux pêcheurs.
 - Une unité de conservation et de commercialisation est construite (hangar qui abrite les claies de séchage pour limiter la contamination des produits séchés et qui fait office de lieu de vente).
 - Au moins 30 pêcheurs sont formés sur les techniques de conservation des poissons séchés.
- La gouvernance locale du lac est promue au travers de:
- Un conseil local de pêche (CLP), le seul du lac Mâl, est mis en place - sous l'autorité du préfet et du maire - pour fonctionner d'instance de concertation entre administration, pêcheurs, femmes formatrices, élus et services techniques ;
 - Le droit d'accès aux ressources est régulé par des patrouilles de surveillances effectuées par le Groupe de support de site, une sorte de brigade mise en place par le projet Birdlife, la police et la gendarmerie n'ayant pas autorité à faire cette surveillance et les services des Eaux et forêts n'étant pas présents partout ;
 - Grâce à l'accompagnement de NM, la pêche est intégrée dans le plan local de développement de la commune de Mâl ;
 - Un plan d'aménagement de la pêche au niveau du lac est élaboré.

Pour en savoir plus

www.ffem.fr

Contact projet

Yelli Diawara

nature.mauritanie@laposte.net